

FONDEMENT JURIDIQUE

- ⇒ Délibération n° 2005-10/APF du 7 janvier 2005 portant création d'un dispositif de soutien de la pêche (DSP)
- ⇒ Arrêté n° 0105/CM du 20 janvier 2005
- ⇒ Arrêté n° 0690/CM du 23 août 2005
- ⇒ Délibération n° 2005-124/APF du 20 décembre 2005 modifiant la délibération n° 2005-10 APF du 7 janvier 2005 modifiée portant création d'un dispositif de soutien de la pêche (DSP).

OBJECTIF

- ⇒ Assurer la prise en charge d'une fraction de la redevance de fourniture de glace au port de pêche de Papeete

BENEFICIAIRES

- ⇒ Personnes physiques ou morales qui exploitent les moyens de production de glace au port de pêche de Papeete
- ⇒ Titulaires d'une licence de pêche professionnelle (SPE)

MODALITES D'OCTROI DES AIDES

- ⇒ Date d'effet de l'opération réalisée : à compter du 1^{er} janvier 2005
- ⇒ Nombre de kg de glace vendue (A) : (état détaillé et mensuel du CCISM)
- ⇒ Part de la redevance prise en charge (B) : 3 F.CFP par kg de glace vendue
- ⇒ Montant de l'aide : A x B (dans la limite des crédits disponibles)

VERSEMENT DES AIDES

- ⇒ Compte bancaire des exploitants de production de glace au port de pêche de Papeete
- ⇒ Liquidation mensuelle par le service de la Pêche sur présentation des pièces requises :
 - Formulaire de demande (annexe 2) qui fait office de bon de commande SPE
 - Original de l'état détaillé des ventes de glace par client

SERVICE INSTRUCTEUR

SERVICE DE LA PECHE Im. JB Le Caill, 2^{ème} étage à Fare-Ute
BP 20 Papeete 98713 TAHITI / Tél : 50 25 50 / Fax : 43 49 79
Cellule de la Réglementation et du Contrôle

PIECES JUSTIFICATIVES VALIDES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- ⇒ Le formulaire de demande d'aide dûment rempli (Annexe 2)
 - ⇒ Un exemplaire original de l'état détaillé des ventes de glace par client
- S'il s'agit d'une personne physique :
- ⇒ Une copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou fiche d'état-civil)
 - ⇒ Licence de pêche professionnelle « apte à naviguer »
 - ⇒ Une copie de l'attestation N° TAHITI
 - ⇒ Une copie du relevé d'identité bancaire
- S'il s'agit d'une société :
- ⇒ Une copie des statuts actualisés de la société
 - ⇒ Une copie de l'attestation du registre de commerce (RC)
 - ⇒ Une copie de la pièce d'identité du gérant de la société
 - ⇒ Une copie du relevé d'identité bancaire de la société (RIB)